

## Enseigner en classe bilingue - Quelques repères

*Document rédigé par les IEN en langue régionale en 2009  
et mis à jour à la rentrée 2017*

L'enseignement bilingue à parité horaire est défini dans la circulaire 2017-072 du 12/04/2017.

L'enseignement de langue et culture régionale s'appuie sur les programmes de Langues vivantes étrangères ou régionales de 2016.

Des programmes spécifiques aux langues régionales sont en outre parus dans le BO n°9 du 27/09/07. Ces programmes contiennent deux parties, avec 2 niveaux d'acquisition envisagés, selon qu'il s'agit d'un enseignement de la langue et culture régionale (niveau A1 en fin de cycle 3) ou d'un enseignement bilingue (niveau A2 et au delà en fin de cycle 3).

La circulaire 2017-072, les programmes de 2007 pour l'enseignement en breton, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, sont les documents de base que tout enseignant bilingue doit connaître.

### 1) Modalités de mise en œuvre d'un enseignement bilingue à parité horaire :

*« Ce cursus repose sur un principe de parité horaire **hebdomadaire** dans l'usage de la langue régionale et du français en classe, sans qu'aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale soit enseigné exclusivement en langue régionale ».*

Déclinaison en classe :

- 50 % des enseignements en breton
- 50 % des enseignements en français.

L'alternance s'envisage sur la semaine ou sur la journée.

Pour l'enseignement des disciplines dites non linguistiques, voir le paragraphe 4.

### 2) Lien avec les programmes :

*« Tous les enseignements concourent à la maîtrise de la langue. En histoire, en géographie et en sciences, on s'attachera à travailler la lecture, la compréhension et la production des différentes formes d'expression et de représentation en lien avec les apprentissages des langages scientifiques. L'histoire des arts ainsi que les arts de façon générale amènent les élèves à acquérir un lexique et des formulations spécifiques pour décrire, comprendre et interroger les œuvres et langages artistiques »*  
(Programmes 2016 ; Les langages pour penser et communiquer)

Les apprentissages langagiers et linguistiques sont donc à envisager en parallèle avec ceux prévus pour la maîtrise de la langue française et s'insèrent de fait dans le cadre de l'ensemble des domaines enseignés. Exemple pour la maîtrise de la langue : un travail sur le verbe et ses déclinaisons s'envisage de manière concomitante dans les deux langues.

### 3) Apprentissage de la lecture :

La circulaire 2017-072 n'apporte pas de précision sur l'apprentissage de la lecture. La compréhension de l'écrit constitue une compétence indispensable et nécessaire pour que les élèves progressent dans la langue et la maîtrisent au niveau attendu. Cette compétence est à mettre en lien avec celles de production d'écrit (en cohérence avec les programmes de 2016 pour le domaine « Les langages pour penser et communiquer »).

L'objectif est une compétence de lecture égale dans les deux langues en fin de CP, ce qui est le gage d'une réussite dans les apprentissages en poursuite de cycle 2 et en cycle 3.

Dans tous les cas, la lecture de textes en langue bretonne se fait dès le CP, soit dans le cadre d'un apprentissage de la lecture dans les deux langues, soit simultanément à l'apprentissage de la lecture en français, soit encore avec une temporalité légèrement différée (après les vacances de la Toussaint au plus tard). L'expérience montre qu'une entrée dans l'écrit en breton trop tardive rend les apprentissages

disciplinaires de cycle 3 plus difficiles. Si le niveau des élèves en breton le permet, il est également possible d'envisager une entrée dans la lecture en langue bretonne, avec introduction de textes en français au plus tard à partir des vacances de la Toussaint. Cette démarche nécessitera un rééquilibrage de la parité qui peut être fait à tout moment de l'année suivante.

Nous encourageons les enseignants à privilégier une approche simultanée. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur les deux méthodes d'apprentissage bilingue de la lecture éditées par TES (*Telo hag Anna, Ninnog ha Tudi*).

#### 4) Disciplines non linguistiques :

La circulaire de 2017 indique que le cursus d'enseignement bilingue « repose sur un principe de parité horaire hebdomadaire dans l'usage de la langue régionale et du français en classe, sans qu'aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale soit enseigné exclusivement en langue régionale ».

Toutes les disciplines non linguistiques (mathématiques, histoire, géographie, sciences...) doivent être enseignées dans les deux langues. Il importe en effet que les élèves soient capables de maîtriser chaque notion disciplinaire et le lexique spécifique dans chacune des langues.

Concrètement pour les disciplines dites non linguistiques :

Chaque notion fera l'objet d'une unité d'apprentissage (ou séquence) comprenant plusieurs séances. Afin d'atteindre la parité horaire dans la classe, et compte-tenu de la place dévolue aux heures de français en tant que discipline, il est indispensable que la majorité de ces séances sur une unité d'apprentissage se fasse en langue bretonne mais avec au moins une séance en langue française. Cette séance est comprise dans la progression et permet une appropriation du lexique spécifique : la traduction simple de certains termes n'est pas suffisante, il est indispensable que les élèves manipulent le lexique pour qu'ils puissent se l'approprier et maîtriser les notions qu'il sous-tend.

Un exemple non exhaustif : une unité d'apprentissage de 6 séances de mathématiques :

Séance 1 (découverte) en breton	Séance 2 (apprentissage) en breton	Séance 3 (entraînement) en breton	Séance 4 (réinvestissement) en français	Séance 5 (évaluation) en breton + éventuellement une évaluation en français (différée ou simultanée)	Séance 6 (remédiation) en breton

Il y a d'autres possibilités : la séance de découverte en breton est parfois difficile à mener si le niveau linguistique des élèves est trop faible. Il relève de la liberté pédagogique de l'enseignant de faire des choix par rapport à cette organisation. On peut souligner toutefois que commencer un nouvel apprentissage en breton donne un statut à la langue équivalent à celui du français. Si les premières séances sont conduites systématiquement en français, on indique que le français est la langue prioritaire des apprentissages ce qui ne devrait pas être le cas dans une classe bilingue.

Les traces écrites seront conformes aux apprentissages : on trouvera donc, dans les outils des élèves, des traces en breton et en français, visant à l'égalité de statut des deux langues.

#### Mise en œuvre au cours d'une séance en langue bretonne :

Le recours à la traduction n'est pas efficace.

S'il donne l'illusion qu'on fournit des outils de compréhension aux élèves, il leur donne surtout le sentiment qu'ils ne peuvent comprendre des énoncés qu'au travers du français. De plus, il n'y a aucune certitude quant à la réelle compréhension de la notion. Il existe d'autres moyens pour se faire comprendre (travail sur le geste, apports documentaires, sources iconographiques et sonores...). Dans une séance menée en breton, il est également possible d'associer des documents dans les deux langues et de les commenter en langue bretonne. Dans tous les cas, il est essentiel, lors de la préparation, d'anticiper **le lexique et les structures** qui seront employés.

Un lexique (cahier – carnet – fichier...), régulièrement renseigné, s'appuiera en priorité sur des définitions en breton (type dictionnaire), éventuellement des illustrations. Dans certains cas, le lexique spécifique sera traduit en français (disciplines scientifiques par exemple).

### Pratique de la langue :

Un enfant bilingue doit être capable de **s'exprimer** dans les deux langues à l'**oral** et à l'**écrit**.  
A l'oral, comme à l'écrit, l'enseignant veillera à définir des situations fonctionnelles permettant cette expression, basée sur des **interactions**.

### Niveau attendu :

La circulaire indique qu' « **En section bilingue, les niveaux visés sont les suivants : niveau A2 et au-delà à la fin du cycle 3** ».

Tout enseignant bilingue doit garder cet objectif à l'esprit et tout mettre en oeuvre pour le réaliser voire le dépasser. On attend donc des élèves qu'ils aient atteint les niveaux A2 (Expression Orale /Expression Ecrite) et B1 (Compréhension Orale /Compréhension Ecrite) en fin de CM2.

Pour parvenir à ce niveau, il paraît indispensable d'atteindre au moins le niveau A1 en fin de CE1.

NB : Les niveaux A1, A2, B1 etc... sont décrits dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Des évaluations académiques menées en fin de CM2 sont consultables sur le site ([www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)). Elles se basent sur le niveau A2 du Cadre Européen Commun en Langue pour les compétences d'expression orale (s'exprimer en continu – s'exprimer en interaction) et écrite, et B1 pour les compétences de compréhension orale et écrite, et elles peuvent donner aux enseignants de **tout niveau** une indication utile des compétences à atteindre.

### Évaluation en classe :

Les apprentissages linguistiques et langagiers doivent être régulièrement évalués à chacun des niveaux de classe.

Il est nécessaire que les enseignants de CM2 s'assurent que ces compétences sont atteintes en construisant des évaluations sur le modèle des évaluations académiques (cf. paragraphe précédent). De la même manière, des évaluations adaptées à partir des évaluations d'anglais en fin de CM2 monolingue (niveau A1 du CECLR) peuvent avantageusement permettre une évaluation en fin de CE1, et cela à des fins de remédiation.

### Emploi du temps :

Des plages horaires dévolues à la maîtrise de la langue bretonne doivent figurer dans l'emploi du temps. Elles peuvent être prises en partie sur les horaires du français, avec une approche en parallèle des notions dans les deux langues. L'étude de la langue est à mettre en lien avec des situations de communication orale ou écrite fonctionnelles.

L'indication précise de la langue utilisée figurera dans le cahier journal et les documents de préparation.

L'équilibre linguistique se conçoit par périodes courtes (semaine, quinzaine...), en fonction des projets de la classe et de la progression disciplinaire.

### Documents de préparation :

Le cahier journal sera rédigé en français : c'est un document destiné à être communiqué. S'il est rédigé en breton, il doit être traduit. La planification quotidienne et/ou hebdomadaire indiquera clairement la langue utilisée pour chaque séance. C'est un outil pour l'enseignant qui indique dans quelle langue il mènera sa séance. Il évite ainsi les micro-alternances d'une langue à l'autre, préjudiciables aux apprentissages en langue régionale.

Les fiches de préparation seront rédigées dans la langue qui servira à la séance. De cette manière, on anticipe plus aisément les faits de langue en jeu, tant du point de vue des structures que du lexique. Une rubrique « maîtrise de la langue » est essentielle, quelle que soit la discipline envisagée. Cette rubrique précisera **le lexique et les structures à utiliser en cours de séance, ainsi que les compétences langagières en jeu (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite)**.

### Progressions :

Des progressions seront établies pour chaque discipline, y compris pour la maîtrise de la langue bretonne (de la PS au CM2), dans l'objectif d'atteindre les compétences attendues en fin de CM2.

Les progressions d'écriture tiendront compte des graphèmes usuels et spécifiques à la langue bretonne (c'h ; -zh ; -sk...).

Les progressions en lecture prendront en compte l'approche des graphèmes et phonèmes spécifiques.

### Statut de la langue :

Le breton est la langue des interactions au quotidien au sein de la classe, et de l'école à parité avec le français. Cette recommandation est valable pour les réunions spécifiques à l'équipe bilingue d'une école. En

classe bilingue, le statut de la langue bretonne est le même que celui de la langue française. Les apprentissages instrumentaux (grammaire, conjugaison...), à mettre en lien avec la compréhension et la production d'écrits, sont à envisager en parallèle dans les deux langues, dans le cadre d'une approche comparative.

#### Affichages :

L'affichage est le reflet de l'action pédagogique et de l'activité de la classe. Les élèves doivent y trouver des outils et des traces des apprentissages prenant en compte la bilinguïté de la classe.

Il est pertinent de différencier les écrits en breton des écrits en français par un système de codage (couleur, typographie...). Cet affichage doit s'ancrer dans l'histoire et la culture de la Bretagne et des pays celtiques. Il doit aussi faire le lien avec les lieux historiques et les événements culturels du "pays/bro" où se trouve implantée l'école.

#### LVE :

Les programmes précisent que tous les élèves doivent avoir un enseignement de langue vivante étrangère ou régionale à partir du CP.

L'Académie de Rennes a fait le choix d'un enseignement de langue vivante étrangère dès le CP, pour tous les élèves de l'Académie, qu'ils soient en classe bilingue ou pas. Les textes nationaux laissent toutefois la possibilité d'utiliser une partie de l'horaire dévolu aux langues pour la langue régionale. En conclusion, tous les élèves bilingues auront un enseignement de LVE dès le CP, mais une partie de l'horaire peut être utilisée pour une approche plurilingue, d'un point de vue linguistique (comparaisons) et culturel.

#### Langue et culture :

Les programmes de 2016 en langue mettent l'accent sur le lien langue / culture. En classe bilingue, il est indispensable de relier les apprentissages en breton à la culture bretonne dans le plus grand nombre de domaines possibles (littérature, EPS, musique, histoire...).

Un volet spécifique aux langues et cultures de Bretagne est à insérer dans les projets d'école ayant des filières bilingues.

#### Documentation :

Des manuels et fiches pédagogiques en breton sont à la disposition des enseignants à TES (*Ti Embann ar skolioù*, centre de production de documentation pédagogique en breton), service de Canopé. Les manuels élèves sont gracieusement fournis aux écoles sur demande (02 96 68 14 50 – [tes@ac-rennes.fr](mailto:tes@ac-rennes.fr)). On trouve également des documents élèves et enseignants à télécharger sur le site : <https://www.reseau-canope.fr/tes/>

#### Textes de référence :

- circulaire 2017-072 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales
- programmes de langue régionale pour l'école primaire : BO Hors série n° 9 du 27/09/2007 (annexe 1 : introduction commune + annexe 3 : breton)
- programmes de 2015 (maternelle) et 2016 (cycles 2 et 3)
- CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues).

Le corps d'inspection Langues et Cultures Régionales

Fabrice David – IA-IPR LCR / Pascal Tabuteau – IEN-LCR (56 – 44) / Thomas Loyer – IEN-LCR (22 – 35) /

Gaële Herbert – IEN – LCR (29)

Septembre 2017